

Ecole élémentaire Foré  
Place de l'hôtel de ville  
31370 Bérat

## Compte-rendu du conseil d'école du 11 juin 2018

### Membres Présents :

#### Parents délégués :

Mesdames Chaoul, Maynard, Galtier, Gomis

Monsieur Lopvet

#### Enseignants :

Mesdames Besset, Oster, Mangenot, Taulaigo, Caubet, Vaugelade, Saint-Aubin

Madame Bertrand, psychologue scolaire

Messieurs Portolès et Besset

#### Mairie :

M Blanc, Maire de Bérat

#### ALAE :

Madame Lamarque directrice de l'ALAE

### Membres Excusés :

Monsieur Respaud, Inspecteur de l'Éducation Nationale

Madame Lebrun Maire-adjointe chargée des affaires scolaires

Mmes Malric, Mme Amilhat, parents d'élèves

Monsieur Dris : coordonnateur enfance et jeunesse communauté de communes Cœur de Garonne

Début de séance : 17 heures 30

En préambule, l'information est donnée que le projet Erasmus + ,présenté lors du précédent conseil d'école, a été retenu. Cela impliquera une mobilité (formation professionnelle en juillet 2019 dans le cadre d'une formation qui aura lieu à Galway) pour plusieurs enseignants de l'école. Une déclinaison se fera dans le projet d'école.

Un article dans un quotidien pourrait être envisagé afin d'informer plus largement l'ensemble de la communauté éducative.

## **I) Equipe enseignante et effectifs prévisionnels pour la rentrée scolaire 2018**

- **Prévisions des effectifs pour l'année prochaine**

Niveaux	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Effectifs	52	35	48	47	60

A cela s'ajouteront 12 élèves ULIS : 5 élèves actuels, 7 places libérées. Tous les élèves seront inscrits dans une classe de référence la plus proche en âge - leur profil pédagogique peut déterminer la structure pédagogique de l'école pas encore définie à ce jour => sera faite courant juin.

### Au niveau de l'équipe enseignante :

- 3 départs : Mme BESSET, Mme OSTER, Mme MOULIS (remplaçante).
- 3 affectations : Mme BAUD, Mme DUPRAT (remplaçante) et M BESSET qui aura en charge la direction
- Retour de Mme ROUGEMAILLE à temps partiel
- Des compléments de service sont encore en attente.

## II) Bilan de l'aide aux élèves en difficultés

Plusieurs dispositifs existent qui permettent d'apporter cette aide.

- **dans les classes :**
  - **PPRE** : proposé pour des élèves qui rencontrent des difficultés importantes, sur des objectifs précis et inscrits dans un temps court (de période en période) : 27 élèves concernés (soit entre 8 et 9%) répartis dans toutes les classes - pour certains élèves, le passage est accompagné d'un PPRE pour que l'enseignant de la classe supérieure puisse le mettre en place immédiatement
  - **PAP (Plan d'accompagnement personnalisé)** : proposé lorsqu'un trouble des apprentissages est diagnostiqué (dyslexie par exemple) et nécessite des aménagements : mise en place contractualisée des aides et inscrites sur le long terme, pour toute la scolarité (école, collège) - document signé par le médecin : 4 élèves concernés, plutôt sur la fin de la scolarité élémentaire car le diagnostic peut rarement être posé avant la fin du CE2
- **hors temps de classe :**
  - **APC** : organisées par période, 2 séances par semaine maximum par élève. Cette année, 101 élèves concernés, de façon régulière pour certains, de façon beaucoup plus ponctuelle pour d'autres
  - **Equipes éducatives** : en présence de l'enseignant, de la psychologue scolaire, de professionnels qui accompagnent l'enfant, plus rarement le médecin scolaire quand nous en avons fait la demande - 14 réunions ont été organisées.
  - **Equipes de suivi** pour les élèves en situation de handicap sous la conduite de la référente de scolarité : 15 élèves concernés : 9 en ULIS et 6 autres qui bénéficient pour la plupart d'AVS ou, pour un élève, de matériel informatique
- **Aides apportées par le RASED (réseau d'aide) :**
  - Travail en petits groupes auprès de 20 élèves par Mme BONADEO (maitre G)
    - Période 1 : CP : 5 élèves, CE1 : 5 élèves, CE2 : 4 élèves
    - Période 3, 4 et 5 : CP 4 CE1, 5
  - Interventions de Mme Bertrand, psychologue scolaire :
    - 32 familles rencontrées, 2 enfants suivis, 12 bilans réalisés, 9 suivis individuels
    - Interventions en groupe classe auprès de 128 élèves : ateliers Harcèlement (CM1, CM2 et CE2-CM1), Communication non violente (CM1 et CE2-CM1), Attention concentration (CM1), Gestion des émotions (CE2- CE1) avec un décloisement avec la classe d'ULIS (film et projet d'arts plastiques)
  - L'intervention de Mme BONADEO est assurée pour l'année prochaine.
- **Dispositifs ULIS :**
  - Tous les élèves en ULIS devraient pouvoir bénéficier de soins mais ce n'est pas toujours le cas. Dans le dispositif, cette année, 10 élèves entre 8 et 12 ans. Ils vont tous dans les classes d'inclusion entre 4,5h et 15h : EPS, arts et

anglais à minima, pour certains, sciences ou questionner le monde, français et/ou mathématiques

- Beaucoup plus gros volume horaire d'inclusion cette année que l'an dernier. Certains élèves ont du mal à quitter le petit groupe mais sont en général contents d'aller en inclusion. Ils peuvent être accompagnés par l'AESH ponctuellement ou régulièrement, à la demande de l'enseignant ou de l'élève.
- Plusieurs orientations possibles après l'ULIS :
  - ULIS collège (même dispositif avec inclusions et un travail personnalisé en ULIS) : 1 élève concerné
  - SEGPA au collège (enseignement adapté s'ils ont au moins le niveau CE2, un pas vers la professionnalisation) : 2 élèves
  - 6ème ordinaire : 1 avec AVS
  - CNED (cours par correspondance) : 1 élève concerné
  - IME (les soins prennent le pas sur le scolaire) : pas d'élève concerné
  - ITEP (soins et temps éducatifs sur le même lieu) : pas d'élève concerné
  - Dans tous les cas, la demande est du ressort des parents

### III) Point sur la coopérative scolaire

- Situation générale à ce jour : 9754 euros
- Action vente mug/tablier/sac : bénéfice de 680,70 €
- Vente de la photo : en cours
- Merci à la mairie pour l'augmentation de la subvention exceptionnelle (2000€, soit 1000€ de plus que l'an dernier)
- Coût total des sorties : 29 152,45 €, pris en charge à hauteur de 23 522,50€ par les familles et 5 629,95€ par la coopérative scolaire
- Comptes à clôturer au 31 août : besoin de parents pour vérifier et signer

### IV) Commission électorale

- Rappel de sa composition et de ses missions : elle comprend le directeur de l'école, président, un enseignant, deux parents d'élèves désignés au sein du conseil d'école, éventuellement un représentant de la commune siège de l'école. La commission électorale est chargée d'assurer l'organisation et de veiller au bon déroulement des élections des parents d'élèves.
- Composition : pour l'année scolaire prochaine : M. BESSET (directeur d'école), Mme TAULAIGO (enseignante), Mme CHAOUL et M. LOPVET (parents délégués), M. BLANC (mairie)

### V) Sécurité

- **Retour sur l'évacuation du bâtiment le 30 mars** : évacuation en raison d'une suspicion d'intoxication d'élèves de la classe de CE1. Une communication a été faite le jour même à l'ensemble des parents de l'école et une communication a été faite de manière individuelle, à chaque famille de la classe concernée.. Nous regrettons que La Dépêche, sans la moindre vérification, ait diffusé des informations erronées, ce qui a suscité de vives inquiétudes de la part de parents. Remerciements à M. Blanc d'être venu les accueillir au portillon. Nous regrettons également que, sur les réseaux sociaux, il y ait eu, de la part de certains parents, des propos critiques à l'égard de certains enseignants. Merci aux familles qui ont su revenir vers nous pour nous

informer des suites et remercier l'école. Nous avons ainsi capitalisé une expérience qui nous permet de continuer notre réflexion dans le cadre du PPMS.

- La mairie insiste sur le fait que la sécurité doit toujours primer lors de ce type d'incident. Le dispositif était certes important et certains enfants ont pu être impressionnés mais ils ont été parfaitement pris en charge. De nombreux tests ont été faits par la suite sur le local chaudière, de la part des pompiers, de la mairie et tout doute a été écarté.
- **Exercice incendie** : M BONY, responsable de la caserne des pompiers de Rieumes est venu le 1<sup>er</sup> juin réfléchir sur les actions envisagées en cas d'incendie. Il a proposé quelques améliorations à notre protocole. Certaines, sur ses conseils, ont été modifiées et seront mises en application lors d'un exercice inopiné qui aura lieu d'ici la fin de l'année scolaire, en présence de M. BONY, M TARIN (conseiller pédagogique de la circonscription), et de M. LOPVET à titre d'observateurs.

## **VI) Fournitures scolaires**

Elles sont validées. Précision : petit cahier de 96 pages pour les CE1. Elles seront mises en ligne sur le site de l'APEEB. Achats groupés reconduits cette année encore.

## **VII) Point travaux :**

### **Travaux réalisés**

- Installation à l'annexe du système d'ouverture et fermeture par badges : réalisée
- Pose de pince doigts : installés dans le bâtiment A, pas encore dans l'annexe (travaux d'été)
- Mise en place d'un parc à vélos : en service, très appréciable
- Cages de foot peintes sur le mur : réalisé et utilisé

### **Demandes réitérées ou nouvelles :**

- Porte intermédiaire de l'annexe est un peu voilée et frotte (travaux d'été)
- Stores occultants pour les classes de Mme Mangenot et Mme Vaugelade : en attente (travaux d'été)
- Point soulevé par les parents d'élèves: la problématique des infiltrations dans l'annexe demeure, cela engendre une dégradation des tatamis. La Mairie informe que des travaux de démoussage sont prévus cet été et devraient apporter la solution
- 2 fenêtres de Mme Vaugelade et une fenêtre de Mme Mangenot condamnées à réparer
- Odeurs très dérangeantes dans certaines salles de classe du bâtiment A, particulièrement salles de classe 9 10 et 11 malgré une ventilation régulière, persistance de ces odeurs qui incommode élèves et enseignants.
- Identifier tous les objets à jeter cet été par l'équipe de la mairie

### **Demandes formulées dans le cadre du conseil des délégués**

M. Blanc rencontre les délégués de classe mercredi 13/6

- Fresque murale : la mairie est d'accord sur le principe. Cela pourrait se faire dans le cadre du centre de loisirs en association avec l'espace jeunes.
- Abaissement d'un lavabo dans chaque toilette : la mairie envisage plutôt des fontaines. Des miroirs seront installés dans les toilettes des garçons.
- Aménagement du « rond » au niveau du tilleul : la perspective évoquée par le conseil des délégués semble difficile : cela supposerait de sécuriser l'espace

avec des barrières et de permettre une accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

- M le Maire informe le conseil d'école que les travaux d'installation d'un système de chauffage réversible, sont prévus cet été, le marché est lancé. Cela ne concernera pas les locaux de l'ALAE

## VII) Questions diverses

### **L'équipement en vidéo-projecteurs évoqué lors du conseil d'école précédent**

3 vidéo projecteurs ont été installés accompagnés de 3 ordinateurs portables. Remerciements des enseignants. Toutes les classes seront progressivement équipées.

### **Budget octroyé par la commune**

- Subventions versées : 3000€ cette année pour les 2 écoles (contre 2200 € l'an passé) répartis ainsi : 2000€ pour l'élémentaire et 1000€ pour la maternelle
- Souhait d'accompagner toutes les initiatives de voyage
- 42€ /enfant de budget de fonctionnement (contre 41€/enfant l'an passé). Cela permet un budget de fonctionnement pour la direction.
- Enveloppe sport : 150 €/an pour tous les équipements d'activités sportives, soit 450€ pour 3 ans. Pour 2018 : la mairie prévoit une rallonge de 150€.
- Financement de nouveaux dictionnaires : la demande est à formule auprès de la mairie (type de dictionnaires, nombre d'élèves). Les parents d'élèves proposent également que le bénéfice du trail puissent être consacrés à cet achat.

**Opération Bérat en « mai-diathèque »** : retours très positifs de la part de l'école. Chaque classe a bénéficié d'une animation. Le dispositif sera reconduit l'année prochaine, le format reste à définir, il faudra le réfléchir collégalement. Un point pourra être fait à la rentrée 2018 pour une perspective d'actions en 2019.

### **Prise de parole de M. Blanc :**

- Tient à souligner le travail constructif mené depuis de longues années, notamment avec les enseignants qui partent.
- Capacité financière de la commune : un peu plus à l'aise que par le passé, la compétence scolaire est l'une des plus importantes. La dynamique engagée se poursuivra.